



Syndicat de chemins du « Montchaibeux »

Procès-verbal de l'assemblée des propriétaires fonciers du Syndicat du 16 mars 2023

Chaque propriétaire a reçu l'invitation à cette assemblée et celle-ci a été publiée dans le journal officiel no 8 du 2 mars 2023. Un avis de dépôt public se rapportant aux points 4 et 5 a également été publié dans le journal du 2 mars 2023 avec un droit de recours allant jusqu'au 27 mars 2023.

Membres présents : 17 personnes.

Excusés : Charles Cuttat, Gérard Cuttat, Indivision Götschmann, Pascal Schaffter, Claude Schlüchter

1. Ouverture et salutations

Vincent Scherrer, Président, salue cordialement les membres présents et ouvre l'assemblée par la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Ouverture et salutations ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2022 ;
3. Assemblée ordinaire des comptes de 2018 au 31.12.2022 ;
Présentation des comptes et approbation par l'assemblée ;
4. Information sur le règlement de l'entretien des chemins forestiers ;
5. Information sur les statuts de la communauté de gestion ;
6. Divers.

Aucune modification n'est demandée, Vincent Scherrer passe au point 1. de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2022

Les propriétaires ont pu prendre connaissance du procès-verbal sur le site communal de Courrendlin, la lecture de ce dernier n'est pas nécessaire. Le Président demande s'il y a des modifications ou complément d'information à ce sujet.

Ce n'est pas le cas, Vincent Scherrer passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Assemblée ordinaire des comptes de 2018 au 31.12.2022

Présentés en détail par André Zürcher, caissier, les comptes bouclent par un reliquat actif de fr. 8'551.30 au 31 décembre 2022.

André Zürcher donne connaissance des dépenses et des recettes relatives à la réalisation du projet.

Les charges se sont élevées à fr. 627'895.60; les recettes à fr. 631'461.30.

Le coût du projet était estimé à fr. 600'000.--.

Le prêt de l'Office de l'Environnement de fr. 400'000.-- est totalement remboursé.
A ce jour toutes les rentrées attendues et les dépenses relatives à ce projet sont réglées.

Après lecture du rapport de la commission de vérification des comptes, les comptes sont acceptés à l'unanimité, avec remerciements à André Zürcher pour la bonne tenue des comptes.

4. Information sur le règlement de l'entretien des chemins forestiers

Le règlement de l'entretien des chemins forestiers est présenté article par article par Cédric Choffat, ingénieur du projet.

En réponse à l'interpellation de Marc-Aurèle Steulet, le bûcheron peut être engagé par le propriétaire pour le nettoyage des chemins après une coupe de bois.

Suite à la réflexion de Maurice Champion, Cédric Choffat relève que les dégâts des ouvrages (dégâts au système de dérivation des eaux, à la couche d'usure, aux affaissements, ..) constatés seront immédiatement annoncés à la Commission de gestion.

5. Information sur les statuts de la communauté de gestion

Les statuts sont présentés en détail par Cédric Choffat.
Aucune remarque n'est formulée.

S'agissant des travaux de sylviculture subventionnés, Frédéric Schaffter, garde forestier, relève que, vu les grandeurs des parcelles, il serait judicieux de se concerter entre propriétaires pour définir et réaliser les travaux pour l'ensemble des parcelles.

Cédric Choffat se tient volontiers à la disposition des membres pour tout complément d'information.
Vincent Scherrer remercie Cédric Choffat pour la bonne présentation du règlement et des statuts.

6. Divers

Patrice Eschmann tient à souligner que le minime dépassement du budget est très honorable. Il remercie tous les membres du Comité pour la bonne gestion du projet.

André Zürcher remercie le Canton par l'intermédiaire de l'Office de l'Environnement, Domaine Forêts et Dangers Naturels, pour l'octroi des subventions sans lesquelles notre projet n'aurait pu être réalisé.

Frédéric Schaffter a le plaisir de nous donner quelques informations sur la gestion de la forêt et le marché du bois. C'était une bonne période pour la vente de bois, malgré une péjoration du prix du côté français. Le bois s'est passablement vendu aux scieries locales. Le chablis sur le créneau italien pour environ 65.--/m³ et le feuillus en Chine (vente au-dessus de 100.--).
L'érable stagne. Par contre le chêne reste à la côte.

Deux érables de la communauté de gestion ainsi que 2 grands chênes seront présentés à la vente de bois précieux à Bubendorf.

Le bois d'industrie résineux n'est pas beaucoup demandé. La vente du bois de feu à 120.--/stère, et celle en bois long sont en augmentation ces deux dernières années due à la situation inquiétante de l'approvisionnement du mazout et du gaz.

Frédéric dit que la sécheresse de cet hiver (pas de pluie en janvier, 16 mm d'eau en février) posera un problème pour la santé de la forêt. On constate déjà une surmortalité des sapins blancs. Le bostryche sur les épicéas se fera sentir cet été et presque tous les frênes sont infectés. Les hêtres sont assez stables dans le Montchaibeux par rapport à la Cendre.

Entretien des chemins : il est prévu d'effectuer de l'entretien courant – fauchage des accotements pour cette année.

Le garde forestier rappelle les deux points suivants pour la gestion de la forêt :

a) concernant les soins culturaux, il souhaiterait une coordination entre les propriétaires pour entreprendre les travaux en vue de faciliter la demande de l'obtention des subventions. L'esprit de la Communauté de gestion serait appréciable.

b) pour la plantation des essences, une entente avec les propriétaires pour corroborer les travaux serait souhaitable.

Ces travaux de sylviculture sont subventionnés. La collaboration entre propriétaires simplifierait la demande de la subvention.

Vincent Scherrer remercie Fred pour toutes ces informations très appréciées.

Il rappelle que le règlement de l'entretien des chemins forestiers, point 4 de l'ordre du jour ainsi que les statuts de la communauté de gestion, point 5 de l'ordre du jour ont fait l'objet d'un dépôt public dans le Journal officiel no 8 du 2 mars 2023. La durée du dépôt se situe du lundi 6 mars au lundi 27 mars 2023 inclusivement. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Au terme du délai d'oppositions, après avoir traité les éventuelles oppositions, une assemblée des propriétaires se rapportant à la dissolution du Syndicat ainsi qu'à la constitution de la Communauté de gestion sera convoquée.

Le Président a le plaisir d'inviter les participants à partager le verre de l'amitié. L'apéritif est offert par la maison Hasler, représenté par Jean Beuchat, à qui vont nos vifs remerciements.

L'assemblée est levée à 20h15.

Courrendlin, le 21 mars 2023